

1. Renseignements sur l'identité du demandeur

Nom de famille		Prénom		Nombre de participations	
Adresse (numéro, rue, appartement)				Ville	
Province	Code postal	Courriel			
Téléphone au domicile		Cellulaire		Autre téléphone poste	

2. Renseignements relatifs à l'activité

Arrondissement <input type="checkbox"/> Beauport <input type="checkbox"/> Charlesbourg <input type="checkbox"/> La Cité-Limoilou <input type="checkbox"/> La Haute-Saint-Charles <input type="checkbox"/> Les Rivières <input type="checkbox"/> Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge		
Date de l'activité (année-mois-jour)	Heure de début de l'activité	Heure de fin de l'activité
Heure du montage		Heure de fin du démontage
Utilisation d'un barbecue <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Consommation d'alcool <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En cas de pluie, qu'est-ce qui est prévu? <input type="checkbox"/> Remis au lendemain <input type="checkbox"/> Annulé		
Jour de collecte prévu par la Gestion des matières résiduelles		
Nombre de voisins attendus		
Comment vos voisins ont été informés de votre projet de Rue Festive (ex. : carton d'invitation, affichage, etc.)? Vous avez la responsabilité d'avoir l'accord de la plupart de vos voisins avant d'envoyer le formulaire. Veillez noter que la Ville ne fournit pas de cartons d'invitation ou d'affiches.		
Type d'activité (ex. : pique-nique, jeux pour enfants, etc.)		
Type d'équipements et matériel utilisé (ex. : tables, chaises, système de son, instruments de musiques, etc.). Veillez noter que la Ville ne prête pas de matériel.		

3. Renseignements relatifs à l'utilisation du domaine public

Lieu de l'activité		
<input type="checkbox"/> Dans la rue (nécessite une fermeture de rue)	Rue où a lieu la fête	Entre les rues
Précisions additionnelles sur le déroulement de l'activité		

Les citoyens devront en tout temps respecter les consignes prescrites par la Santé publique. <https://www.inspq.qc.ca/>

Les règlements municipaux sur la paix et le bon ordre devront être respectés. Les demandes de fermeture de rue seront transmises pour approbation aux divers Services municipaux concernés.

Dans le cadre de la Rue Festive, il est interdit de fermer une artère principale, une rue où se trouve une caserne de pompiers à proximité, une rue commerciale, avec bornes de stationnements, en travaux routiers, ou une rue où circulent des autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC). La vente de nourriture ou de produits dérivés est interdite.

Lors d'une fermeture de rue, une voie de dégagement d'une largeur de 5 mètres (16 pieds) doit être libre en tout temps pour le passage des véhicules d'urgence et des matières résiduelles. Il faudra nommer des personnes responsables munies d'un dossard, et être âgées de plus de 18 ans qui se tiendront à chaque extrémité de la rue fermée.

4. Envoi du formulaire

Retournez ce formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse : evenement@ville.quebec.qc.ca

Il faut prévoir un délai de 10 jours pour le traitement de votre demande.

Veillez indiquer, dans l'objet de votre courriel : RUE FESTIVE – Nom de l'arrondissement où a lieu votre activité.

En ce qui concerne la responsabilité en cas d'accident, la Ville n'assume aucune responsabilité autre que celle découlant de sa faute ou de celle de ses préposés. Par conséquent, le requérant doit se référer à son assurance responsabilité civile.